

Info CGER

Février 2014

Volume 13 - Numéro 1

**Stratégie d'électrification
des transports 2013-2017** **3**

**Renouvellement de plusieurs
ententes de service** **4**

**Expertise particulière en matière
de camions de déneigement** **6**

MOT DU DIRECTEUR



« Notre priorité est votre satisfaction! »

Offrir un service à la clientèle exemplaire est une priorité pour le Centre de gestion de l'équipement roulant. Le client est au coeur de toutes nos activités et la satisfaction de la clientèle, votre satisfaction, est un facteur clé dans l'atteinte du succès, autant pour votre organisation que pour la nôtre. C'est pourquoi nous orientons nos efforts vers l'élaboration d'une approche basée sur les besoins et sur la satisfaction de la clientèle. Vous êtes les mieux placés pour évaluer la qualité des produits et services ainsi que la performance de notre organisation, c'est pour cela que notre but premier est de vous offrir des produits et des services de qualité à la hauteur de vos attentes, en plus de vous faire participer tous les deux ans à notre sondage.

Sachez que les employées et employés du CGER sont conscients de la mission, de la vision, des valeurs et des objectifs généraux de notre organisation, dont le premier est d'assurer la qualité des services offerts et la satisfaction de la clientèle.

Dans le but de constamment nous améliorer, nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires en communiquant directement avec votre conseiller à la clientèle ou par le biais de nos coordonnées que vous trouverez ci-dessous et à la dernière page de votre bulletin d'information.

Paul-Yvan Deschênes
Directeur

Changement d'adresse

Vous déménagez?

Vous changez de numéro de téléphone?

Vous changez de courriel?

N'oubliez pas de nous en aviser puisqu'il est important pour nous de garder contact avec vous!

Vous pouvez nous faire parvenir vos nouvelles coordonnées en joignant le Centre administratif:

Téléphone : 1 866 275-0241 / 418 643-5430

Télécopieur : 418 528-5582

Courriel : cger@mtq.gouv.qc.ca

Stratégie d'électrification des transports 2013-2017

Le CGER collabore à l'électrification du parc gouvernemental

Le 1^{er} novembre 2013, la première ministre du Québec, M^{me} Pauline Marois, rendait publique sa Stratégie d'électrification des transports. Celle-ci se découpe en quatre axes dont l'un d'eux est de faire de l'État québécois un modèle à suivre. À cet égard, l'État doit montrer la voie dans le grand chantier de l'électrification des transports notamment en accélérant l'adoption des véhicules électriques. Dans ce volet, le gouvernement a annoncé l'électrification progressive et obligatoire de la flotte gouvernementale pour les véhicules légers.

C'est ainsi que le gouvernement a mandaté le CGER pour la gestion de la flotte gouvernementale, pour son volet électrique. L'objectif à atteindre est d'introduire 2 000 véhicules électriques dans le parc gouvernemental d'ici le 31 mars 2017. Le mandat du CGER est :

- ❖ d'accompagner les ministères et organismes dans leur transition vers le véhicule électrique en leur proposant le meilleur choix de véhicule en fonction de l'utilisation;
- ❖ de gérer l'ensemble de la flotte de véhicules électriques rechargeables des ministères et organismes de façon à réaliser des économies importantes, à mieux concerter les actions, à assurer le support à l'utilisateur requis et le suivi des résultats.

Afin d'atteindre cet objectif et de démontrer l'exemplarité de l'État, la stratégie prévoit que pour tout nouvel achat ou remplacement de véhicule léger, les ministères et organismes doivent acquérir un véhicule électrique ou hybride rechargeable, à moins d'obtenir une dérogation par le Conseil du trésor.

« L'objectif de la Stratégie d'électrification des transports est de faire du Québec un leader mondial des transports électriques », a déclaré la première ministre, Pauline Marois.

Une expertise déjà acquise

En effet, dans le cadre du Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec, nous avons conclu une entente avec le ministère des Ressources naturelles. Cette entente conférait au CGER le mandat d'assurer la promotion des véhicules électriques auprès des villes et des municipalités ainsi que l'intégration de 100 véhicules électriques auprès des ministères et organismes à l'intérieur d'une période de deux ans, soit de 2011 à 2013. En plus d'avoir acquis une expertise, le CGER a fièrement atteint son objectif d'implanter les 100 véhicules électriques et continue de promouvoir ce virage vert auprès, notamment, des villes et municipalités.

Pour en connaître davantage quant au volet Faire de l'État québécois un modèle à suivre de la Stratégie d'électrification des transports, nous vous invitons à communiquer avec l'un de nos représentants du service à la clientèle ou en consultant notre [site Internet](#). Vous pouvez être assuré que votre satisfaction est notre priorité et que nous mettrons notre expertise en matière de véhicules électriques à votre service.



Renouvellement de plusieurs ententes de service

La confiance que vous nous accordez depuis les dernières années a permis à notre organisation d'établir une collaboration ainsi qu'un partenariat avantageux de part et d'autre avec vous, nos fidèles clients.

Le CGER est donc fier d'annoncer le renouvellement de son partenariat avec quatre villes et une municipalité. Ces collaborations établies depuis plusieurs années permettent de s'assurer de la disponibilité et du maintien en bon état des véhicules et équipements, et ce, pour soutenir le secteur des travaux publics de la ville dans la réalisation de ses activités.

En effet, à la Ville de Victoriaville, une entente de partenariat pour les cinq prochaines années a été signée ce mois-ci. Cette collaboration entre les deux organisations publiques a vu le jour en 2004.

Le CGER a aussi renouvelé son partenariat avec la Ville de Saint-Jérôme pour la gestion du parc de véhicules affectés aux opérations hivernales de la ville, et ce, pour les 10 prochaines années. Rappelons que cette collaboration a débuté en 2005.

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield et le CGER ont également procédé au renouvellement de leur partenariat. En juin dernier, une entente pour les cinq prochaines années a été signée.

Le CGER renouvelle son partenariat avec la Ville de Val-d'Or. En août dernier, nous avons procédé à la signature pour la gestion du parc de véhicules de la ville, et ce, pour les 10 prochaines années.

Quant à la Municipalité de Weedon, elle a également renouvelé, en octobre dernier, son entente de service pour les cinq prochaines années.



Martin Lessard, directeur général de la Ville de Victoriaville, Alain Rayes, maire de Victoriaville, Paul-Yvan Deschênes, directeur du CGER, et Michel Lachapelle, directeur du Service des travaux publics.

Victoriaville

« Voilà maintenant 10 ans que la Ville profite de l'expertise et du service conseil du CGER. Pour une ville, offrir des services de qualité implique d'avoir accès à des véhicules et à des équipements de première qualité. Cette nouvelle entente avec le CGER permet de poursuivre ce partenariat amorcé en 2004 ayant bien servi la Ville et continuera de bien servir le citoyen. »

Alain Rayes, maire de Victoriaville



M. Marc Gascon, maire de Saint-Jérôme, M. Jean Bégin, chef du Service régional de Montréal et de l'Ouest, en remplacement de M. Paul-Yvan Deschênes, directeur du CGER, et M. Fernand Boudreault, directeur des travaux publics de la Ville de Saint-Jérôme

Saint-Jérôme

« Le CGER est un partenaire de premier ordre qui nous permettra de maintenir la qualité de nos services tout en nous assurant d'une économie appréciable sur le plan financier. En confiant la gestion d'une grande partie de nos véhicules au CGER, nous évitons les règlements d'emprunt qui auraient pour effet d'augmenter l'endettement de la municipalité. »

Marc Gascon, maire de Saint-Jérôme

Salaberry-de-Valleyfield

« Ce fut une bonne décision que la ville a prise dans le temps. Ça va bien depuis des années, alors on va continuer avec le CGER. Outre les économies, le CGER nous fournit les connaissances, l'expertise en plus de nous assurer de la disponibilité des véhicules. »

Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield



M. Pierre Chevrier, directeur général de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, M. Denis Lapointe, maire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, M. Paul-Yvan Deschênes, directeur du CGER, et M. Marc Desautels, chef du Service régional du Centre-du-Québec.

Val-d'Or

« Je me réjouis du renouvellement de notre partenariat avec le CGER qui perdure depuis maintenant 10 ans. Cette association permet à la Ville de Val-d'Or de bénéficier d'une flotte de véhicules et d'un service d'entretien de qualité qui permettent de répondre efficacement aux besoins de la population. »

Fernand Trahan, maire de Val-d'Or



M. Fernand Trahan, maire de la Ville de Val-d'Or et M. Paul-Yvan Deschênes, directeur du CGER.

Expertise particulière en matière de camions de déneigement

En tant que gestionnaire de parc de véhicules publics, le CGER possède une expertise unique en matière de camions de déneigement qu'il met au service de sa clientèle. En effet, depuis 2003, une équipe a été formée pour assembler les camions de déneigement qui sont ensuite livrés et entretenus.

C'est à l'atelier de fabrication de Trois-Rivières que vous retrouverez une équipe de quatre soudeurs, dont une soudeuse, et de cinq mécaniciens passionnés par les camions de déneigement.

Leur travail quotidien consiste à équiper les camions des équipements nécessaires à la clientèle pour effectuer les travaux de déneigement sur les routes du Québec et, ainsi, assurer la sécurité des citoyens. On y installe, notamment, les systèmes hydrauliques et électriques et l'ensemble des structures mécaniques permettant l'installation des différents équipements dont la grappe à neige, l'épandeur de fondant et d'abrasif et l'aile chasse-neige. Cela exige de la minutie, de la rigueur et de la précision dans le travail quotidien de cette équipe.

Un travail d'équipe

En moyenne, ce sont près de 24 camions, d'une valeur approximative de 250 000\$ chacun, qui y sont assemblés annuellement et qui nécessitent une collaboration et un travail d'équipe exemplaire.

Pour illustrer le travail accompli lors de la conception d'un camion de déneigement, nous vous présentons brièvement les grandes étapes :

- ❖ D'abord, le conseiller à la clientèle rencontre le client pour déterminer les besoins de ce dernier et le guide, en collaboration avec le technicien, dans sa demande.
- ❖ Ensuite, le Service de l'ingénierie et des acquisitions analyse la demande et commande le camion ainsi que les différentes composantes nécessaires à l'aide d'un devis technique. Les ingénieurs calculent également la répartition des charges à l'aide d'un logiciel, et ce, afin de s'assurer que le camion répond à la réglementation en vigueur.
- ❖ Au moment de la réception du camion et des différents équipements, les soudeurs adaptent les pièces pour les rendre conformes. Lorsque le Service de l'ingénierie et des acquisitions confirme que les nouvelles pièces respectent les normes, le dessinateur conçoit les plans des différentes pièces propres à la marque du véhicule.
- ❖ Par la suite, l'équipe de l'atelier de fabrication entre en jeu pour le montage du camion. Ainsi, les soudeurs adaptent les composantes en fonction de la marque de fabrication et les pièces sont ensuite envoyées à la peinture. Pendant ce temps, une autre équipe s'affaire à préparer le coffre renfermant toutes les composantes de contrôle hydraulique ainsi que la console de commande du conducteur. Au retour des pièces de la peinture, deux mécaniciens prennent en charge le processus pour le montage final des équipements sur le camion.
- ❖ L'assemblage terminé, un inspecteur du Service de l'ingénierie et des acquisitions s'assure de la conformité du camion et procède à l'inspection finale en vue de l'attribution de la Marque nationale de sécurité (MNS) qui atteste la conformité du véhicule.
- ❖ Finalement, le camion est livré au client et un formateur le présente aux opérateurs.



Camion de déneigement de Cacouna.



Camion de déneigement de Charny.

Comme vous pouvez le constater, le travail accompli pour la livraison d'un camion de déneigement nécessite une collaboration étroite entre les différents intervenants; d'autant plus que chaque petit détail compte puisqu'il en va de la sécurité de tous.

La clientèle peut donc compter sur des employées et employés qui ont à cœur la qualité et la fiabilité des camions de déneigement qui sont assemblés au CGER !



Camion de déneigement de Chibougamau.

Un rappel concernant le Dossier client et la facturation électronique...

Votre dossier client est accessible par le biais de notre [site Internet](#). Ce service en ligne et sécurisé vous permet d'accéder en tout temps aux renseignements vous concernant dont les ententes, les factures de location, de bons de travail et de carburant, ainsi que le détail des transactions. Avec la présentation améliorée de l'information à l'écran, ceci facilite le repérage de vos documents en vous offrant un mode de classement par division administrative et en archivant les documents par année financière.

Concernant la facturation, nous tenons à vous rappeler que le CGER privilégie le mode électronique pour l'envoi de la facturation. Les factures ne sont donc plus transmises par la poste et sont disponibles dans le Dossier client. En plus d'être favorable pour l'environnement, il s'agit d'un moyen simple pour accéder à vos factures en tout temps.

Nous tenons à vous rappeler que depuis 2004, le CGER détient la certification ISO 9001 qui témoigne de la bonne gestion de l'organisation. En 2008, le CGER est devenu l'un des premiers organismes publics à détenir la certification ISO 14001 qui atteste de la bonne gestion environnementale de l'organisation.

Le CGER s'engage donc à exceller en matière d'environnement dans ses activités et ses services ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires afin de réduire au minimum les effets négatifs de ceux-ci sur l'environnement.

Agence des infrastructures de transport du Québec

Le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, a reçu de la première ministre du Québec, M^{me} Pauline Marois, le mandat de procéder à la mise en place d'une agence des transports.

Le 4 décembre dernier, un projet de loi a donc été présenté à l'Assemblée nationale dans le but de créer une agence responsable de la gestion des infrastructures routières au Québec: l'Agence des infrastructures de transport du Québec.

La responsabilité de la gestion du parc de véhicules terrestres et d'équipements d'entretien du réseau, qui relève du Centre de gestion de l'équipement roulant, sera confiée à l'Agence.

Rôle de l'Agence

La création de l'Agence des infrastructures de transport du Québec permettra d'assurer le maintien et l'amélioration d'un réseau routier efficace et sécuritaire pour les citoyens et les usagers, et ce, dans une perspective de développement durable du Québec.

Présence de l'Agence dans les régions

Avec ses directions régionales, l'Agence sera présente sur tout le territoire permettant ainsi de maintenir les services aux citoyens, et de contribuer au développement régional et au maintien d'emplois en région.

Il est prévu dans sa loi constitutive que le siège de l'Agence sera situé sur le territoire de la ville de Québec. Pour leur part, les bureaux régionaux ne seront pas touchés.

Au sein de l'agence, nous tenons à vous informer que le CGER poursuivra ses activités et continuera de vous servir, et ce, partout en province. Nous vous tiendrons au courant de tout développement ou changement, et si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous référer au site Internet du ministère des Transports à l'adresse <http://versuneagencedestransports.gouv.qc.ca/fr/>.

L'Agence des infrastructures de transport du Québec devrait débiter ses activités le 1^{er} avril 2015.

Source : Ministère des Transports du Québec



Centre de gestion
de l'équipement
roulant

Québec 

**N'hésitez pas à communiquer avec nous et
à nous faire part de vos commentaires.**

Le bulletin Info CGER est publié par la Direction.

1170, boul. Lebourgneuf, bureau 110
Québec (Québec) G2K 2E3

Courriel : cger@mtq.gouv.qc.ca

Site Internet : <http://www.cger.mtq.gouv.qc.ca>

Téléphone : 418 643-5430

Télécopieur : 418 528-5582